

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2024**

**Le conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand siège en  
séance extraordinaire ce 16 décembre 2024 à 19 h 30  
à la salle du conseil**

Sont présents : Audrey Ouellette, conseillère ainsi que Jean-Claude Gagnon, Mathieu Henri et Roger East, conseillers formant quorum sous la présidence de Yves Charlebois, maire.

L'avis de convocation a été transmis aux membres du conseil absents : Joël Fontaine et Jean-Paul Pelletier

Assiste également à la séance : Éric Chartier, directeur général et greffier-trésorier par intérim.

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte par Yves Charlebois, maire

ORDRE DU JOUR

1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement fixant les taux de taxes 2025 (règlement no 2025-275)
2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement de taxation pour les travaux relatifs au cours d'eau Pinette (règlement no 2025-276)
3. Remboursement d'un emprunt à l'échéance (règlement no 2019-202)
4. Entente avec Saint-Pierre-Baptiste - 10<sup>e</sup> Rang
5. Avenant à la convention d'aide financière - PAVL - 6<sup>e</sup> Rang - signature
6. Convention d'aide financière - PAVL - 6<sup>e</sup> Rang et ponceaux - signature
7. Nomination d'une coordonnatrice en loisirs et culture
8. Embauche d'un préposé à l'aréna
9. Période de questions
10. Levée de la séance

**2024-12-264**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Roger East et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT FIXANT LES TAUX DE TAXES ET TARIFS DE COMPENSATION POUR 2025**

Madame Audrey Ouellette, conseillère, donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2025-275 fixant les taux de taxes et tarifs de compensation pour 2025

Le projet de ce règlement est déposé séance tenante.

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT DE TAXATION POUR LES TRAVAUX RELATIFS AU COURS D'EAU PINETTE**

Madame Audrey Ouellette, conseillère, donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2025-276 de taxation pour les travaux relatifs au cours d'eau Pinette

Le projet de ce règlement est déposé séance tenante.

2024-12-265

**Remboursement d'un emprunt à l'échéance (règlement no 2019-202)**

Considérant que la municipalité a réalisé un emprunt à long terme par billet pour financer le règlement d'emprunt numéro 2019-202;

Considérant que la date d'échéance de cet emprunt est le 17 mars 2025;

Considérant qu'à l'échéance, le solde de cet emprunt est de 280 800 \$;

Considérant que la municipalité souhaite rembourser le solde de cet emprunt à l'échéance;

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu :

Que les alinéas du préambule de la présente résolution fassent partie intégrante du dispositif de celle-ci ;

Qu'à l'échéance de l'emprunt à long terme réalisé pour financer le règlement d'emprunt numéro 2019-202, le conseil municipal de Saint-Ferdinand rembourse en totalité le solde de cet emprunt. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2024-12-266

**Entente avec Saint-Pierre-Baptiste - 10<sup>e</sup> Rang**

Attendu que la rénovation cadastrale 2015-2019 a établi les limites territoriales de façon précise;

Attendu que la limite entre Saint-Pierre-Baptiste et Saint-Ferdinand est définie clairement au niveau du 10<sup>e</sup> Rang, Saint-Ferdinand / 10<sup>e</sup> Rang Sud, Saint-Pierre-Baptiste;

Attendu que les lots numéros 6 117 560, 6 117 566 et 6 117 692 à Saint-Pierre-Baptiste ainsi que le lot numéro 6 117 568 à Saint-Ferdinand établissent le coin de la limite entre Saint-Pierre-Baptiste et Saint-Ferdinand;

Attendu que cette limite conclut que l'assiette complète du chemin incluant les deux fossés sont situés à Saint-Ferdinand;

Attendu que les deux municipalités désirent se prévaloir des dispositions de l'article 569 et suivants du Code municipal (C-27.1) et mettre sous entente les modalités de déneigement et d'entretien de cette portion du 10<sup>e</sup> Rang;

En conséquence, il est proposé par Roger East et résolu de confier à M. Éric Chartier, directeur général par intérim, d'établir les modalités de l'entente avec Saint-Pierre-Baptiste et d'autoriser M. Yves Charlebois, maire et M. Éric Chartier, directeur général par intérim à signer ladite entente. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2024-12-267

**Avenant no 1 à la convention d'aide financière dans le cadre du Volet Redressement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - 6<sup>e</sup> Rang - signature**

Numéro de la demande d'aide financière : RRL78888

Titre du projet : Travaux de réfection du 6<sup>e</sup> Rang, segment 79

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter;

Pour ces motifs, sur la proposition de Roger East, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le maire Yves Charlebois et le directeur général par intérim Éric Chartier sont dûment autorisés à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

**2024-12-268**

**Convention d'aide financière dans le cadre du Volet Redressement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Réfection du 6<sup>e</sup> Rang et de ponceaux – signature**

Numéro de la demande d'aide financière : LPH84862

Titre du projet : Travaux de réfection du 6<sup>e</sup> Rang et de ponceaux

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter;

Pour ces motifs, sur la proposition de Mathieu Henri, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le maire Yves Charlebois et le directeur général par intérim Éric Chartier sont dûment autorisés à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

**2024-12-269**

**Nomination d'une coordonnatrice en loisirs et culture**

Attendu que madame Geneviève Paradis a satisfait aux exigences de la municipalité au terme du processus;

En conséquence, il est proposé par Audrey Ouellette et résolu d'informer madame Geneviève Paradis que sa candidature a été retenue aux fins d'occuper le poste de coordonnatrice en loisirs et culture à la municipalité de Saint-Ferdinand à compter du 16 décembre 2024 et d'autoriser le maire Yves Charlebois et le directeur général par intérim Éric Chartier à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Ferdinand, le document établissant les conditions de travail de la coordonnatrice en loisirs et culture. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2024-12-270**

**Embauche d'un préposé à l'aréna**

Il est proposé par Roger East et résolu d'engager Léo Daigle comme préposé à l'aréna à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024 aux conditions établies. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2024-12-271

**Enregistrement des séances du conseil**

Il est proposé par Roger East et résolu d'entreprendre les démarches pour l'enregistrement des séances du conseil. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT**

Monsieur Roger East, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement relatif au stationnement et ce, avec dispense de lecture, afin d'interdire le stationnement sur la route William.

**Période de questions**

Le maire invite les 5 personnes présentes à la période de questions.

2024-12-272

**Clôture de la séance**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Roger East et résolu que la présente séance soit levée à 20 h 10. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Greffier-trésorier par intérim

Je, Yves Charlebois, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.